

Premiers secours en camp de loisir et pendant les activités scolaires

201905

Les premiers secours sont décrits comme une assistance médicale en cas d'accident ou de maladie, qui est prodiguée rapidement après l'événement et réduit le délai d'aide par des prestataires de services médicaux professionnels. S'il s'agit d'un problème de santé qui ne présente pas de fort danger et ne nécessite pas l'assistance d'un professionnel de la santé, ces premiers secours peuvent également être exhaustifs. Ce document est destiné à servir de support à l'organisation des premiers secours en camp ou des activités scolaires. Au cas où il ne serait pas suffisant, JDMT est disponible gratuitement pour des informations complémentaires.

Les responsables doivent veiller à réduire, lors de la planification et de la réalisation d'un camp ou d'une activité, la probabilité qu'un événement médical se produise et à ce que l'assistance soit fournie après un événement médical. La conformité aux points suivants aide les responsables à atteindre cet objectif :

- Analyse
- Planification
- Mise en œuvre

Il est conseillé de créer un concept succinct pour chaque activité **par écrit**, qui contient les points suivants pour l'analyse, la planification et la mise en œuvre :

Analyse :

- Quels sont les risques pour la santé liés aux activités (nombre et âge des participants et comportement (par exemple, consommation d'alcool et de drogues douces), événements saisonniers (par exemple, grippe), blessures telles que le football ?) ?
- Comment et avec quel délai les soins de santé sont-ils assurés (soins de base dispensés par un médecin local, les urgences hospitalières et / ou pharmaceutiques et les soins médicaux d'urgence assurés par les services d'urgence) ? ?
- La probabilité d'occurrence d'un événement médical peut-elle être réduite par des mesures ciblées (choix de l'itinéraire, programme réduit en cas de chaleur extrême, mesures d'hygiène spécifiques en cas de risque accru d'événements infectieux) ?

Planification :

- Inclusion d'un nombre suffisant de soignants, y compris leur sensibilisation aux événements de santé, familiarisation avec le concept créé et formation adéquate en premiers secours
- Information des participants ou de leurs responsables (voir le module de texte suivant)
- Si nécessaire, consultation avec un médecin local et / ou une pharmacie locale

Mise en œuvre :

- Mise en place d'une pharmacie de camp en tenant compte des points suivants
- Courte analyse des risques avant des activités spécifiques (par exemple, la veille ou avant le début de l'activité), en prenant en compte des aspects spécifiques tels que les prévisions météorologiques, la température, la forme physique des participants
- Documentation de l'assistance fournie

Informations des participants et / ou de leurs responsables :

- Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les responsables sont légalement incapables de fournir et / ou d'administrer des médicaments aux participants du camp. En conséquence, les participants sont responsables de la prise de médicaments de base pour les maux de tête et autres douleurs, diarrhée, réactions allergiques légères ou autres problèmes.
- Les responsables peuvent aider à la prise de médicaments, à condition qu'ils aient été apportés par le participant et que leur utilisation ait été définie à l'avance. À cette fin, il est utile d'informer les responsables du type de médicament et de leur posologie avant le camp (nom du médicament, moment de la prise, autres aspects importants). Les participants doivent également avoir une réserve du médicament en question.
- Les responsables n'ont pas le droit de connaître l'état de santé des participants. Néanmoins, cela aidera les personnes responsables d'avoir une connaissance préalable des restrictions en matière de santé afin d'intégrer ces connaissances en conséquence dans la préparation de la pharmacie. Une note correspondante aux participants ou à leurs tuteurs est appropriée.
- Enfin, les participants et / ou leurs responsables devraient être informés qu'en cas d'incident, il sera demandé à la personne concernée comment procéder. Si le participant n'est pas suffisamment capable d'évaluer la situation (par exemple en raison de son âge), le responsable du camp contacte la personne précédemment désignée par le participant / son responsable. Si cela ne peut pas être réalisé dans un délai raisonnable ou si l'urgence ne le permet pas, le responsable de camp / de l'activité, à sa seule discrétion, agit dans le meilleur sens du terme envers la personne concernée – même si cette action entraîne des coûts pour le participant.

Contenu de la pharmacie de camp :

- Les médicaments (comprimés, sprays, pommades) ne doivent pas être administrés et ne doivent donc pas être inclus dans une pharmacie de camp. Les exceptions sont un spray désinfectant pour plaies et un dispositif médical tel que le gel d'acétate d'alumine (pour blessures légères, contondantes et légère irritation de la peau).
- De plus, des outils pour le soin des plaies (pansements), l'hémostase (Steri-Strip, bandage compressif, garrot si nécessaire) et la stabilisation des articulations (un bandage approprié, éventuellement avec un SamSplint®) doivent être inclus.
- Des gants, du désinfectant, des sacs à vomi, des pincettes, des ciseaux universels, une couverture de sauvetage, du dextrose, éventuellement un thermomètre médical.

JDMT donne des conseils sur l'équipement en question et détient plusieurs trousse de prêt. Ces trousse sont envoyées en une semaine maximum. Les coûts suivants sont facturés pour une trousse : frais de livraison, de location, de remplacement du matériel (pour le matériel usagé, sale et manquant). Les frais de location par trousse et par semaine sont de 10, 15 ou 25 CHF (selon la taille du set), hors TVA.